



Edito

Chers clients, chers partenaires,
La fin d'année est un moment clé pour prendre du recul sur sa démarche de prévention.

Au-delà du DUERP et des actions engagées, c'est aussi le bon moment pour vérifier que toutes les obligations réglementaires en matière de sécurité ont bien été respectées.

Bilan prévention, mise à jour du DUERP, planification des actions futures, vérifications techniques obligatoires...

Ce numéro d'ACTU'SST 56 vous propose une lecture globale pour sécuriser votre entreprise, anticiper 2026 et éviter les non-conformités.

Bonne lecture et bonne fin d'année,

Le DUERP doit être mis à jour à chaque changement significatif (organisation, équipements, procédés, incidents, accidents), quelle que soit la taille de l'entreprise.

La mise à jour annuelle formalisée du DUERP et la structuration d'un plan d'actions distinct sont rendues obligatoires pour les entreprises d'au moins 11 salariés (Article L.4121-3-1 du Code du travail).

Pour les entreprises de moins de 11 salariés, les actions de prévention doivent néanmoins être définies, mises en œuvre et tracées, même si elles peuvent être intégrées directement au DUERP.

👉 À noter : une entreprise peut disposer d'un DUERP à jour, mais rester non conforme si les vérifications réglementaires obligatoires ne sont pas réalisées ou tracées.

Actualité réglementaire

🔴 Prévention, DUERP et obligations techniques : une démarche indissociable

Le Code du travail impose à l'employeur de garantir la sécurité et la santé physique et mentale des salariés (articles L.4121-1 à L.4121-5).

Cette obligation repose sur trois piliers complémentaires :

1. L'évaluation des risques, formalisée dans le DUERP,
2. La mise en œuvre d'actions de prévention,
3. Le maintien en conformité des équipements et installations par des contrôles et vérifications réglementaires.

Astuce prévention

Distinguez clairement vos outils de prévention.

- Le DUERP sert à identifier les risques et à planifier les actions de prévention.
- Les vérifications réglementaires et maintenances doivent être suivies dans un outil dédié (registre, tableau de suivi, carnet de maintenance).

👉 Cette séparation permet :

- une meilleure lisibilité,
- un suivi plus fiable des échéances,
- et une preuve plus claire de votre conformité en cas de contrôle.

Focus du mois

Bilan prévention : risques, actions... et conformité réglementaire

Faire le bilan prévention ne consiste pas uniquement à revoir son DUERP.

C'est une démarche plus large, qui vise à s'assurer que l'ensemble du système de prévention fonctionne réellement.

Faire le point sur le DUERP et les actions menées

Posez-vous quelques questions clés :

- Les actions prévues ont-elles été réalisées ?
- Certains risques persistent-ils malgré les mesures mises en place ?
- De nouveaux risques sont-ils apparus (organisation, télétravail, sûreté, RPS) ?

Cette analyse permet d'identifier ce qui doit être maintenu, ajusté ou renforcé en 2026.

Vérifier la conformité des équipements et installations

La fin d'année est le moment idéal pour vérifier que les maintenances et contrôles réglementaires ont bien été effectués, notamment sur :

-  Extincteurs et moyens de lutte contre l'incendie,
-  Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) et alarmes,
-  Portes automatiques, portes coupe-feu,
-  Ascenseurs et élévateurs,
-  Installations électriques,
-  Ventilation, désenfumage, CTA,
-  Équipements de travail soumis à Vérification Générale Périodique.

Ces vérifications doivent être :

- réalisées par des personnes ou organismes compétents,
- documentées (rapports, certificats),
- conservées et accessibles en cas de contrôle.

👉 Un défaut de vérification peut engager la responsabilité de l'employeur, même sans accident.

Construire un plan d'actions 2026 réaliste

Un plan d'actions efficace doit être :

- priorisé (tout ne peut pas être fait en même temps),
- adapté aux moyens réels de l'entreprise,
- planifié dans le temps,
- et suivi régulièrement.

👉 Un bon plan d'actions n'est pas le plus ambitieux, mais celui qui est tenu dans la durée.

Références juridiques

- Code du travail
 - Articles L.4121-1 à L.4121-5 – Principes généraux de prévention
 - Article R.4121-1 – DUERP et mise à jour annuelle
- Obligations de vérifications périodiques (incendie, ascenseurs, électricité, équipements de travail)
- INRS – Démarche globale de prévention et suivi des obligations réglementaires

POINTS CLES A RETENIR

- Le bilan prévention est un temps fort stratégique.
- Le DUERP doit être mis à jour chaque année.
- Les actions doivent être tracées et suivies.
- Les vérifications réglementaires font partie intégrante de la prévention.
- Anticiper 2026 permet d'éviter les urgences et les non-conformités.

LE CONSEIL AF SST 56

Profitez de la fin d'année pour adopter une vision globale de votre prévention.

Vérifier les risques, les actions et la conformité des équipements permet de sécuriser durablement votre entreprise et d'aborder 2026 avec des bases solides et maîtrisées.

Utiliser un outil de pilotage pour le suivi de vos échéances réglementaires.

L'article du mois prochain :

Les nouvelles obligations prévention à ne pas manquer

👉 ActusSST 56, c'est aussi votre actu !

Envie de voir un thème abordé ? Envoyez vos suggestions à AF SST 56.

Pour nous contacter :

